Section CFDT Paris la Chapelle

mars 2019



IP: UNE INTÉGRATION À HAUTS RISQUES

Le 1er avril approche et la direction du centre de La Chapelle est déterminée à mettre en place, à cette date, la distribution des IP. La CFDT s'est déjà exprimée à plusieurs reprises sur ce sujet. Nous ne contestons pas l'intégration de nouvelles activités pour compenser la baisse importante du courrier. Mais encore faut-il que cette intégration se fasse dans la transparence, le dialogue et le respect des accords nationaux et des conditions de travail des collègues.

La question du comment est déterminante

Alors que la direction avance seule et que de nombreux points restent dans l'ombre, la CFDT rappelle les conditions qu'elle a déjà posées et que connaissent les dirigeants de La Chapelle.

- ► Tout d'abord nous avions demandé à la direction de **différer l'intégration de l'IP** afin qu'elle mette à profit ce temps pour mesurer la charge de travail et l'impact de la nouvelle organisation sur les tournées (accompagnements, comptages...). Qu'en est-il ?
- ▶ Pour les facteurs de l'ilot des Tourelles nous réitérons notre demande de suspension de cette distribution tant qu'ils restent sur La Chapelle. Les navettes actuelles allongent déjà leur temps de travail. De la même manière cette demande vaut pour nos collègues de République, tant qu'ils resteront éloignés de leur site.
- ► Une compensation pour accompagner le changement pour les personnes qui préparent « les mains » à la Concentration.
- ► Valoriser l'effort accompli par les collègues « ambassadeurs » de l'IP. Ces volontaires méritent une compensation.
- ► Considérer l'IP comme un nouveau service et l'intégrer (en complément par exemple des services à domicile) à des positions de travail supplémentaires de FSE et donc valorisées en II-1
- ▶ Pérenniser, tout ou partie, les renforts supplémentaires, utilisés actuellement pour écouler les IP. Cela doit se faire notamment sous forme de recrutement de collègues de Médiapost à qui a été retirée cette activité. Ceux qui le souhaitent doivent avoir la possibilité d'accéder à une formation leur permettant d'intégrer La Poste.
- L'accord Facteur prévoit « qu'en termes de mesure conservatoire « plus aucune nouvelle organisation ne peut prévoir de tournée vélo/VAE intégrant la distribution de l'IP » Bien entendu, la CFDT met en garde la direction contre toute tentative de remise en cause des tournées vélo au prétexte de l'IP.

Des réponses encore insuffisantes

A quelques semaines de la mise en place de l'IP, de toute évidence de nombreuses réponses doivent encore être apportées. Pour la CFDT le constat est clair, un nouveau report de l'intégration de l'IP s'impose. Nous souhaitons que la direction écoute et intègre les demandes constructives des postiers et de leurs représentants syndicaux. La CFDT est ouverte au dialogue.

Mais attention, Madame la Directrice, à ne pas confondre vitesse et précipitation. Car, même au Printemps, les routes peuvent être glissantes !!!

La CFDT exige rapidement des négociations pour nos collègues des îlots des Tourelles et de République!



Bulletin d'adhésion



CFDT SF3C23 rue d'Alleray 75015 Paris
01 40 29 82 00
www.cfdtsf3c.org